sont encore des tentatives intéressantes dans ce sens.

Enfin le recours à l'opinion publique peut être précieux. Les Ligues sociales d'acheteurs, ont là un merveilleux champ d'action et l'éducation sociale qu'elles donnent à leurs membres en vue de cette intervention est éminemment précieuse.

Le succès de M. Boissard avait été fort grand, M. Duthoit qui parla après lui l'obtint au même titre. Notre savant et si éloquent compatriote exposa comment de l'extension des attributions du syndicat doit résulter un progrès considérable dans le sens du contrat collectif de travail. De l'ordre doit sortir la paix économique. Suivant une formule qui m'a paru très heureuse : Au régime de la force on peut prévoir qu'ainsi sera substitué le régime de la justice. La loi de 1884, limitait les effets de l'intervention du syndicat à ses seuls membres, mais la poussée même de la vie sociale devait bientôt étendre, jusqu'à les transformer complètement, ces attributions. Il est instructif de suivre de ce point de vue la façon dont se comporte la jurisprudence ; elle en vient à admettre le plus souvent que le syndicat a qualité pour faire respecter les clauses d'un contrat collectif qu'il a signé. « Ce qui n'était hier encore qu'un mode d'arrangement privé et tout occasionnel, tend à devenir pour la profession tout entière, une charte bienfaisante et à créer dans l'atelier comme un régime constitutionnel remplaçant l'ancien régime d'absolutisme ».

Mais pour que le syndicalisme ait ces effets heureux, il faut qu'il ait soin de se montrer à la hauteur de sa tâche si importante d'éducation et d'organisation. Ses destinées sont en ses propres mains, il lui appartient de se garder dans ce but de la politique et de la violence anarchique.

Les repas en commun continuent de réunir les semainiers en foule. On n'est pas très au large et la chère est frugale, comme il convient à des gens qui veulent suivre des cours pendant l'après-midi de fin juillet, mais on y est tout réconforté par des toasts variés chaque jour et jamais sans éloquence. Aujourd'hui, nous avons applaudi les représentants des œuvres ouvrières de l'Uruguay et des syndicats chrétiens de Belgique, mais surtout l'assemblée tout entière a fait une ovation superbe à un ouvrier-ajusteur d'Hellemmes-Lille, M. Ch. Broutin. Dans une langue précise et ferme comme une pièce d'acier sortie de l'étau, cet orateur — car M. Broutin est un vrai orateur — rappelle que pour garder l'ouvrier il faut lui parler sa langue et se rendre solidaire de sa cause. Et il expose à l'auditoire, délicieusement étonné, que dans le Nord, à Armentières, il existe depuis les grèves de 1903, un vrai syndicat de l'industrie textile réunissant 2.100 membres, qui a distribué par sa caisse de chômage, 4.000 francs en 1908, et qui possède dans sa caisse de résistance plus de 30.000 francs. Je vous communiquerai prochainement le texte de ce discours, qui sera certainement très utilement remarqué dans notre région si cruellement traitée par le despotisme des syndicats politiques asservis à des haines fatales.

Les semainiers sont allés ensuite visiter un certain nombre d'œuvres bordelaises de mutualité ou d'assistance.

Ils sont revenus ensuite pour écouter le dernier cours de cette quatrième journée, qui a été fait par Me Marcel Lecocq, agrégé de l'Université, sur les conventions collectives de travail.

Avec une méthode parfaite et une éloquence très soignée, le professeur donne surtout des exemples de ces moyens de limiter le pouvoir autocratique du patronat tel qu'il était nécessité par l'état d'anarchie où la révolution avait mis la profession. Il étudie ces conventions collectives aussi bien à l'étranger, en Angleterre et aux Etats-Unis, qu'en France et il montre l'échec d'un grand nombre d'entre elles, comme une preuve que l'éducation des ouvriers et des patrons reste souvent à faire. Mais il reste certain que de cette façon s'élabore sûrement tout un nouvel ordre de choses économique où les catholiques-sociaux ont plus que leur mot à dire, qu'ils doivent orienter et animer de leur esprit de justice, d'abnégation et de fraternité.

Vous voyez qu'on dit de belles choses à Bordeaux et qu'on prépare généreusement l'avenir social !

M. MILLERAND & LES POSTIERS

Les déclarations du ministre

Paris, 30 juillet. — M. Millerand, ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, a reçu cet après-midi, le personnel de son administration (Travaux publics, Postes, Télégraphes, Téléphones), et tout d'abord celui des Travaux publics.

En tête des services extérieurs se trouvait, le Comité consultatif des chemins de fer, M. Picard, ancien ministre de la Marine, a présenté lui-même à M. Millerand.

En recevant les associations des P. T. T., qui avaient toutes répondu à son invitation, y compris le syndicat national des ouvriers et l'association générale des agents, M. Millerand a fait appel à leur loyalisme républicain, leur rappelant qu'aujourd'hui, comme il y a dix ans, il savait pouvoir compter sur la collaboration complète et sans réserve des membres de la grande famille postale, à la tête de laquelle il se déclare fier d'avoir été, de nouveau, placé.

LES NOUVEAUX TARIFS AMÉRICAINS

Washington, 30 juillet. — M. Payne, en soumettant à la Chambre des représentants le rapport de la conférence sur le tarif des douanes, annonce que le bill actuel porte en général diminution des droits de douanes en vigueur. Il y a surtout abaissement des droits sur les objets nécessaires à la vie, tandis que les augmentations frappent principalement les articles de luxe.

Le chapitre des laines n'est pas modifié, mais celui des cotons est entièrement remanié et est en hausse d'environ 3 % en moyenne. Le chapitre des soies et soieries se trouve remanié. La préférence est donnée aux droits spécifiques. Il en résulte des droits plus élevés. La bonneterie de coton subit une augmentation. Pour les dentelles de luxe l'augmentation varie entre 60 et 70 % « advalorem ». Il y aura un tribunal d'appel des douanes et un conseil des commissaires des douanes chargé de renseigner le président sur le point de savoir, quand il y aura lieu d'appliquer le tarif maximum.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

La Traversée de la Manche en Aéroplane

LE COMTE DE LAMBERT REMET SA TENTATIVE AU MOIS DE SEPTEMBRE

Calais, 30 juillet. — Après bien des hésitations, et devant le mauvais temps qui persiste malgré toutes les espérances, le comte de Lambert vient de déclarer officiellement qu'il remet sa tentative au mois de septembre. Ses appareils ont été emballés.

Les quatre torpilleurs et le contre-torpilleur ont reçu l'ordre de regagner leur port d'attache.

Boulogne-Folkestone en Aéroplane

UN PRIX DE VINGT MILLE FRANCS

De moitié avec la municipalité de Folkestone, la commission municipale des fêtes de Boulogne-sur-Mer vient d'instituer un prix de 20.000 francs qui sera remis à l'aviateur qui accomplira le voyage Boulogne-Folkestone et retour.

Les conditions atmosphériques changeant constamment sur la Manche, les concurrents auront un délai d'un mois pour effectuer le retour.

On espère que les principaux aviateurs prendront part à cette épreuve, qui aura lieu au mois de septembre.

M. Blériot chez les Ministres

Paris, 30 juillet. — M. Millerand, ministre des Travaux publics, a reçu, ce matin, la visite de M. Blériot, qu'accompagnait M. Lapeyrouse de Bonfils, de l'Aéro-Club.

M. Blériot venait remercier le ministre du témoignage de sympathie qu'il lui avait donné en se rendant, avant hier, après-midi, à la gare du Nord.

M. Blériot a également été reçu, ce matin, par M. Aristide Briand, président du Conseil, qui lui a renouvelé les vives félicitations du gouvernement.

En Amérique

BLERIOT CONTRE WRIGHT

Londres, 30 juillet. — Un télégramme de New-York en date d'aujourd'hui, dit que le président de l'exposition du Yukon a télégraphié aux frères Wright et à M. Blériot, pour leur annoncer qu'il offrait un prix de 125.000 francs au vainqueur d'une course entre les deux aviateurs.

Le lieu n'en est pas encore désigné.

Brutalités dans un établissement d'assistance

EN ALLEMAGNE

Un pasteur compromis. — Enfants maltraités et mis aux fers

Berlin, 30 juillet. — Une enquête administrative dans un des orphelinats d'enfants abandonnés subventionnés par la ville de Berlin, a révélé des faits scandaleux de mauvais traitements à la charge du personnel et aussi du pasteur Breithaupt. A l'établissement de Melczyn, les pupilles étaient attachés, recevaient jusqu'à cinquante coups de cravache, étaient mis aux fers et parfois privés de nourriture. L'enquête dirigée par des conseillers municipaux, parmi lesquels se trouve le député socialiste Bernstein, paraît confirmer la plupart des dénonciations envoyées par des parents d'internes. Jusqu'ici toutefois le parquet n'est pas intervenu et une sorte de contre-enquête est ordonnée par la préfecture de Bromberg dans la circonscription de laquelle l'orphelinat est situé.

COTONS AMERICAINS

New-York, 30 juillet.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York en jours	New-York précéd.	New-Orléans en jours	New-Orléans précéd.
JUILLET.....1909	—.—	12.38	—.—	12.33
AOUT.....	12.34	12.36	12.23	12.21
SEPTEMBRE.....	12.36	12.40	12.38	12.34
OCTOBRE.....	12.38	12.39	12.34	12.31
NOVEMBRE.....	12.37	12.38	12.35	12.34
DÉCEMBRE.....	12.41	12.43	12.35	12.32
JANVIER.....1910	12.40	12.40	12.39	12.36
FEVRIER.....	—.—	—.—	12.41	12.38
MARS.....	12.40	12.41	12.53	12.47
AVRIL.....	12.41	—.—	—.—	—.—
MAI.....	12.44	12.42	—.—	—.—
JUIN.....	—.—	—.—	—.—	—.—

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUILLET

On scinde l'ordre du jour ; les grosses questions sont pour le huis-clos
Une déclaration de M. Quivron à propos des syndicats. — Les vues de M. Dron sur l'organisation ouvrière. — La scarlatine et les Romanichels ; ils vont être expulsés par mesure d'hygiène
La reprise par la Ville de la ligne des tramways des Francs. — Rétrocession à la Compagnie de Lille

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Dron. Deux adjoints, MM. Flament et Lecomte, et une vingtaine de conseillers, étaient présents.

M. Deborghere est désigné comme secrétaire.

M. Dron annonce que le procès-verbal est terminé mais qu'on ne le trouve pas pour le moment. Il en sera donné lecture à la prochaine séance.

Pour le huis-clos

M. Dron. — Deux grosses questions figurent à l'ordre du jour, celle du reglement de service et de la retraite des sapeurs-pompiers et celle des tramways. Elles ne sont pas tout à fait à point. Des difficultés survenues au dernier moment, nous obligent à nous en tenir aujourd'hui à une simple déclaration verbale et à vous demander d'en reporter le règlement définitif à une séance ultérieure. Après la séance, nous nous réunirons à huis-clos. Le lieutenant et quelques délégués des pompiers ont été convoqués, nous examinerons la question ensemble et le Conseil, constitué en grande commission, pourra la régler.

Subsides divers

La commission des finances a examiné les demandes de subsides. Sur son avis favorable, le Conseil accorde 1° un crédit de 300 francs comme contribution de la ville de Tourcoing à la souscription du monument Trystram ; 2° un subside de 200 francs aux associations syndicales textiles qui se proposent d'assister au Congrès textile de Lyon.

Une déclaration de la minorité socialiste

M Quivron — Je remercie l'administration d'avoir compris l'utilité du congrès de Lyon. Il y a dix ans, il eut été difficile d'obtenir un subside de la ville pour un syndicat. Les temps sont changés, mais il est regrettable que l'on nous ait fait passer, nous, les socialistes, pour des zéros devant cette assemblée. Nos efforts ont abouti, c'est vrai, mais nous passons ici pour avoir dépensé notre temps à rien et nous sommes déconsidérés. Cependant, socialistes nous sommes, socialistes nous restons. Nous ne sommes pas des blagueurs, mais des gens qui travaillent par principe. Il est regrettable que nous soyons déconsidérés, déshabillés (*sic*) ; ceux qui sont venus après nous ont profité de nos travaux. Nous ne leur faisons pas de reproche, au contraire, nous les félicitons. Mais on dira que le Conseil n'est pas socialiste et que la fraction socialiste n'y est pour rien.

D'autres associations syndicales ont organisé des congrès ; elles ont demandé des subventions qui ne leur ont pas été accordées. On en donne aux uns, on en refuse aux autres. Cependant, il ne faudrait pas deux poids et deux mesures ; si on accorde des subsides aux uns, pourquoi les refuser aux autres. Moi je vous déclare, et j'espère avoir l'attention de tout le Conseil, que je considère tous les travailleurs égaux. Toutes les organisations de travailleurs doivent être traitées sur le même pied. Je demande donc à l'administration de réserver à toutes un accueil favorable. Je demande surtout que mes paroles ne soient pas détournées de leur sens.

M. Dron. — Un examen immédiat de vos réflexions nous mènerait loin. C'est une grosse question que celle de l'intervention de la municipalité pour l'encouragement des organisations ouvrières. Le rêve serait de voir tous les travailleurs unis en syndicats assez puissants pour raisonner, discuter avec les patrons. Il ne dépend pas de moi de faire disparaître les questions politiques des syndicats. Il faudrait arriver, par l'éducation des travailleurs, à leur faire comprendre que les questions politiques, religieuses ou autres doivent disparaître devant les intérêts économiques, professionnels. A ce sujet, j'espère que notre Institut social, que l'on a critiqué dès le début, fera son chemin. Quand les travailleurs sentiront qu'avant tout ils ont l'obligation d'assurer le pain de leurs femmes et de leurs enfants, d'augmenter leur salaire, ce jour-là le syndicat global sera réalisé, ce jour-là, vous n'aurez pas besoin de me réclamer des subsides, je serai le premier à encourager les revendications ouvrières.

Vous avez dit que nous avions rejeté des demandes de syndicats, je ne sais pas desquels vous parlez. Quand vous dites que dans le passé, on n'a pas tenu compte de leurs requêtes je ne crois pas qu'on tel reproche s'adresse à moi. Depuis six ans que je suis ici, je n'ai pas refusé des subsides légitimement demandés, si je ne les ai pas accordés, c'est que je n'ai pas pu, et toujours j'ai donné la raison de mon refus. Je me rappelle la demande de la Bourse du Travail, mais je me rappelle aussi le rapport que j'ai rédigé à cette occasion, rapport auquel on n'a jamais répondu, parce qu'il était la logique même.

L'Association textile nous demande une marque d'intérêt, nous la donnons, persuadés qu'elle fera de la bonne besogne au Congrès de Lyon et discutera utilement les intérêts économiques. Si d'autres demandes nous parviennent, nous les examinerons. Si elles sont sincères, nous verrons les sacrifices qu'il y a lieu pour nous de faire en leur faveur.

M. Quivron. — Il y a des syndicats de trembleurs et des syndicats de travailleurs.

M. Dron. — Ce que nous souhaitons, c'est que tous les ouvriers se donnent la main.

M. Massart. — M. Quivron s'est plaint tout à l'heure que les collègues socialistes étaient considérés ici comme des nullités ; ça m'a fait mal au cœur d'entendre cela. Il est vrai que le Conseil est mixte, mais nous sommes tous d'accord et nous n'avons jamais combattu les socialistes.

M. Dron. — Quand vous présenterez au Conseil un programme qui vaudra mieux que le nôtre, nous verrons ; en attendant je suis venu ici comme républicain, je ne changerai pas d'étiquette. Cela ne m'empêchera pas de faire de mon mieux pour aider les travailleurs. Vous constaterez que nous sommes unanimes à voter le subside d'aujourd'hui.

M. Quivron. — Nous sommes arrivés à obtenir la participation municipale, mais ç'a été difficile ; nous réclamons depuis que nous faisons partie du Conseil.

M. Scalbert. — On a fait tout à l'heure allusion à la Bourse du Travail. En ma qualité de président d'un syndicat, je déclare que nous n'y faisons pas de politique. Un syndicat qui fait de la politique tombera. Je vote de grand cœur le subside de 300 francs, mais je demande qu'on nous fasse tenir un rapport du Congrès de Lyon.

M. Dron. — Si on nous donne un rapport, c'est bien, mais nous ne pouvons pas l'exiger.

LA MORT DE M. VASSEUR, BIBLIOTHÉCAIRE

Une pension à sa veuve

Le Conseil émet un avis favorable à la liquidation de la pension de Mme Vasseur, veuve du bibliothécaire défunt. Cette pension est fixée à 500 francs.

M. Dron. — Je ne veux pas passer cette occasion sans faire remarquer que M. Vasseur, après avoir passé quatorze ans dans l'enseignement, nous a apporté le concours de connaissances particulières acquises dans ses fonctions de sous-bibliothécaire à Lille ; il nous a apporté aussi le concours d'un dévouement sans bornes. C'était un homme de devoir, ponctuel, et qui mettait une grande aménité dans ses rapports avec le public. Je renouvelle à sa veuve le regret que nous causa sa mort.

RÉCEPTION DE TRAVAUX

Sont homologués les procès-verbaux de réception définitive des fournitures de mobilier livrées au Collège de jeunes filles (la dépense a atteint 42.299 fr.) et ceux de réception des travaux relatifs à l'installation du chauffage au Lycée (devis, 10.715 fr. 80).

L'emprunt

LA PARTIE RÉSERVÉE — UNE COMMUNICATION DU MAIRE

M. Dron. — J'aurais dû, au début de la séance, vous faire une communication importante. Il s'agit des deux grosses affaires distraites de notre emprunt : l'électricité et l'usine à gaz. Je vous annonce que le Conseil d'Etat a approuvé, mercredi, nos conclusions. Nous pourrons donc bientôt régler le retard. Quand nous aurons reçu confirmation officielle de la décision du Conseil d'Etat, je vous demanderai de nous autoriser à compléter l'emprunt en négociant le prêt de 1.800.000 francs nécessaire pour ces travaux.

Les bohémiens et la scarlatine

Un arrêté d'expulsion

M. Dron. — Avant de lever la séance, je veux vous parler du séjour des Bohémiens à Tourcoing. J'ai appris qu'on prêtait à la mairie la responsabilité de ce séjour. Ces étrangers sont venus, en effet, dans les bureaux, faire leur déclaration d'arrivée. On leur a remis un accusé de réception et certaines personnes ont transformé cette pièce que nous ne pouvions pas refuser, en un permis de séjour. La vérité, c'est qu'il n'y a pas de loi à appliquer ici. Quand des étrangers circulent avec des certificats d'origine en règle, justifient du paiement de la patente imposée à leur commerce ou à leur industrie, il est difficile de s'opposer à leur séjour.

Cependant tout le monde, dans le quartier où ils se trouvent, réclame des mesures d'exclusion contre eux. Il se trouve que la ville de Tourcoing est dans des conditions exceptionnelles. La scarlatine continue à sévir. Elle avait paru cependant en voie de décroissance et c'est ce qui a motivé la mesure du bureau d'hygiène autorisant la réouverture des écoles. Il nous faut déchanter. Des cas nombreux sont encore signalés et notre pavillon de contagieux, à l'hôpital, abrite à l'heure présente, trente enfants atteints par l'épidémie. Je n'en vois pas le bout si on n'intervient pas rigoureusement. Cette raison, je l'ai invoquée près de M. le préfet, dans l'arrêté que j'ai pris ce matin contre le séjour des Bohémiens. Je dis à M. le préfet que nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer la contagion, mais que nos efforts seront inutiles si l'on tolère un campement où aucune précaution d'hygiène n'est observée, où les habitants entrent et circulent librement, où ils peuvent porter des germes de contagion et infecter toute la tribu. Celle-ci peut ensuite la transporter ailleurs en émigrant. Alors cela peut devenir un véritable fléau. Les Bohémiennes peuvent de même propager le mal chez nous, car elles vont de porte en porte, des maisons contaminées aux maisons saines.

L'arrêté d'expulsion m'est revenu avec quelques observations de M. le Préfet, plutôt relatives à la forme. Je vais le mettre au point dès ce soir et demain un exprès le reportera à la Préfecture. Ou bien on exigera des Bohémiens qu'ils séjournent dans des maisons bâties selon les règles de l'hygiène, ou bien qu'ils quittent le territoire de Tourcoing. La situation ne peut pas durer ; ils sont campés à plus de cent dans des pâtures non clôturées, que le public envahit à toute heure. Depuis trois jours, un enfant y est venu au monde et il est là, couché sur l'herbe. Nous ne pouvons pas tolérer cela, dans un moment où nous cherchons à enrayer une épidémie tenace. Nous avons bien réouvert des écoles ; elles avaient été fermées par précaution, mais il aurait fallu les fermer toutes. Le Bureau d'hygiène a cru à une amélioration, il a pu en revenir depuis. Il y a là une question de conscience. Une première précaution à prendre, c'est de ne pas effrayer les habitants par des mesures trop gênantes. Le public n'aime pas la désinfection, il n'aime pas livrer ses literies, les voir partir à l'étuve. Nous prendrons des moyens moins bruyants, moins notoires, nous procéderons discrètement, en douceur.

M. Quivron. — Nous socialistes, nous disons : tous pour un, un pour tous. On ne peut pas, à mon avis, déloger les Bohémiens.

M. Dron. — S'ils trouvent à se loger, je n'ai pas d'arrêté à prendre. Mais s'ils veulent continuer à vivre là, à l'état de nature, sans prendre aucun souci pour vivre en société, l'état sanitaire de la ville ne permet pas de les supporter plus longtemps.

M. Quivron. — Ce sont des hommes comme les autres.

M. Dron. — Oh ! je sais bien, on a la partie belle quand on agite la grande question d'humanité. Je ne veux pas de mal à ces étrangers. Je suis allé les voir, ils m'ont parlé poliment. Ils m'ont montré leurs papiers ; ce sont des malheureux. Mais permettre à toute une tribu de vivre ainsi, en pleine agglomération, à l'état primitif, je dis qu'en présence des efforts nécessités par notre situation sanitaire, nous n'avons pas le droit de les supporter. S'ils veulent rester dans leur pâture, nous leur imposerons des installations d'hygiène qu'ils ne pourront se procurer en un pareil endroit.

M. Brassart se plaint que les Bohémiennes ont une tenue plus que négligée.

M. Dron. — Oh ! çà, il faut croire que la population s'y intéresse, tout le monde va se promener par là.

M. Scalbert dit que les médecins ont caché les premiers cas de scarlatine. Je connais, dit-il, l'origine de la maladie et je pourrais même citer la maison où elle s'est déclarée tout d'abord. Je me borne à insister pour qu'on oblige les docteurs à faire les déclarations de cas contagieux.

M. Dron. — Nous prendrons toutes les mesures qu'il faudra ; laissez-nous quelques jours de crédit.

M. Casteur signale qu'un enfant est mort pendant une nuit, sans qu'il ait été possible d'amener un médecin à son chevet.

M. Dron. — Vous avez raison de signaler cela. Nous payons les visites que les médecins font la nuit en compagnie d'agents de police, nous devons nous préoccuper des malades. Il n'y a pas de dénonciations là-dedans ; on n'a pas le droit de rire avec la santé des gens.

Nous sommes outillés pour la désinfection. Si vous connaissez des enfants atteints d'un mal contagieux, signalez-les, envoyez-les nous. Il faut généraliser les mesures de précaution. On peut recourir à nous, nous ne ferons jamais d'économie sur la santé publique.

Le conflit intercommunal à propos des tramways

On sait le conflit qui s'est élevé entre les villes de Roubaix et de Tourcoing à propos de la demande de la Compagnie des tramways tendant à emprunter deux millions pour l'amélioration de ses services et l'extension de son réseau.

M. Dron fait connaître que cette question est toujours en suspens. L'affaire n'a pas bougé. Nous n'avons reçu aucune communication de la ville de Roubaix ; nous n'en avons d'ailleurs pas demandée. Nous attendons. Mais cela n'empêchera pas la déclaration d'utilité publique d'être prononcée en ce qui concerne la ligne Tourcoing-Halluin.

La reprise de la ligne L

M. Dron. — Il y a quatre ans, dans la nouvelle convention avec la Compagnie des tramways, nous avons prévu que la ville de Tourcoing pourrait reprendre possession d'une ligne, celle de la Grand'Place à la gare des Francs. Nous l'avons jusqu'ici laissée provisoirement à la Compagnie de Roubaix. Or, depuis longtemps, la Compagnie des tramways de Lille désire faire pénétrer sa ligne F jusqu'au cœur de Tourcoing et elle nous demande de lui céder la ligne L. Vous savez que la ligne F a une voie ferrée de 1 m. 40 de large tandis que la voie de la rue Nationale n'a que 1 mètre. Si nous la lui concédons, elle y fera les modifications nécessaires. Mais il faudra alors un règlement. J'ai voulu traiter aujourd'hui le projet pour l'amorcer. Nous convoquerons prochainement les Commissions des finances et des voies ferrées pour voir la suite à donner à la demande de la Compagnie de Lille.

M. Scalbert fait observer que la rue Nationale est assez étroite. Elle se prêtera peu à l'établissement d'une double voie. Lorsque la ligne de Leers à Roubaix sera construite, le stationnement des véhicules devant les maisons des commerçants sera presque impossible.

M. le Maire. — Le service public a des incompatibilités.

M. Casteur. — Il ne faudra pas faire avec les Lillois comme avec la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. Il faudra demander l'observation stricte du cahier des charges.

M. le Maire. — Vous vous défendrez à ce moment-là.

LES SAPEURS-POMPIERS

M. le Maire annonce que la question des Sapeurs-Pompiers a fait un grand pas. Elle a été étudiée avec grand soin par les Commissions compétentes présidées par M. Lecomte. Toutes les ressources de la caisse des pompiers pourront constituer un fond de retraite. Une retraite pourra être servie à tous les pompiers qui auront dix ans de service, mais j'espère qu'elle s'élèvera davantage à ceux qui auront quinze, vingt et même vingt-cinq ans de service. La jouissance en sera différée jusqu'à 50 ans, et le taux en sera assez avantageux.

En ce qui concerne le reglement intérieur, poursuit M. le Maire, nous voulons donner certains avantages aux sapeurs. Ceux qui désireraient se marier pourraient, lors d'un second engagement de cinq ans, obtenir des congés assez fréquents qui, sans nuire à la bonne tenue de la compagnie, leur permettraient de profiter de la vie de famille. On pourrait leur accorder deux tiers de journée de congé tous les trois jours et un jour complet tous les neuf jours. Le nombre des sapeurs serait porté à vingt-huit.

M. le Maire annonce que cette affaire sera discutée à huis clos.

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS

M. Abel Leveugle rappelle à M. le Maire la question des sociétés subventionnées. Il demande quand les sociétés toucheront leurs subventions ?

M. le Maire. — J'ai dit à la Commission des Finances d'activer la solution de cette affaire. J'espère que ce sera un fait accompli avant la prochaine séance, qui aura lieu dans une quinzaine de jours.

A dix heures trente-cinq, la séance publique est levée, et le Conseil continue à siéger en comité secret.

LA CRISE SARDINIÈRE

Reprise du travail

Concarneau, 30 juillet. — La réouverture des usines a provoqué une hausse sensible du prix des sardines et thons.

Un nouveau conflit a éclaté entre les sardinières et certains patrons. Les femmes ont refusé de charger le poisson débarqué sur les voitures trouvant le travail trop fatigant.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi, 30 juillet 1909.

2 heures soir, 19° au dessus de zéro, 762, variable.
10 heures soir, 15° au dessus de zéro, 763, variable.

Samedi, 31 juillet 1909.

Minuit, 14° au dessus de zéro, 764, variable.
2 heures matin, 14°° au dessus de zéro, 764, variable.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Le Tsar en France

M. FALLIÈRES S'ARRÊTE A LISIEUX

Lisieux, 30 juillet. — A la demande de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, et député de Caen, M. Fallières s'est arrêté quelques instants à Lisieux. Une musique municipale a joué la « Marseillaise », le maire a prononcé un discours auquel a répondu le président, promettant qu'il visiterait un jour la Normandie.

Après une exhibition dans la cour de la gare, M. Fallières a pris place dans le train présidentiel qui s'est mis en marche toujours aux accents de la « Marseillaise ».

NOUVEL ARRÊT A CAEN

Caen, 30 juillet. — Nouvel arrêt à Caen, à la demande encore de M. Chéron. Les magistrats sont en robe, les fonctionnaires en habit. De nombreux sénateurs et députés sont venus souhaiter la bienvenue au président.

Répondant à une série d'allocutions, M. Fallières dit qu'en allant à Cherbourg, il accomplit plus qu'un devoir patriotique. L'alliance qui unit la France à la Russie n'a pas besoin d'être consolidée ; elle a déjà porté ses fruits. La rencontre du président de la République avec le souverain de la grande nation alliée, ne pourra que contribuer à l'affermissement de la paix du monde et le monde entier ne pourra qu'être reconnaissant à la France et à la Russie.

On applaudit et M. Fallières monte dans le train qui, cette fois, file directement sur Cherbourg.

M. FALLIÈRES ARRIVE A CHERBOURG

Cherbourg, 30 juillet. — A huit heures 30, le train présidentiel arrive à Cherbourg. Il est immédiatement aiguillé sur la voie qui conduit à l'intérieur même de l'arsenal. Des détachements d'infanterie et des marins, se tiennent tout le long, tandis que les agents-voyers et les gardes champêtres surveillent la ligne sur le parcours.

A neuf heures, le train stoppe devant le quai d'embarquement sur lequel se tiennent les amiraux Jauréguiberry, commandant l'escadre du Nord, de Jonquières, commandant l'escadre de la Méditerranée, Bellue, préfet maritime de Cherbourg, MM. Biotteau et Cabart-Danneville, sénateurs de la Manche, Mahieu, député et maire de Cherbourg.

Celui-ci souhaite la bienvenue au président, qui s'embarque aussitôt avec sa suite sur la vedette chargée de le conduire à bord du cuirassé « Vérité ».

L'embarcation s'éloigne dans la nuit. On distingue les feux des bâtiments en rade. Lorsque la chaloupe passe à proximité, les trompettes sonnent aux champs. Bientôt l'embarcation accoste la « Vérité ». Le président est reçu à la coupée par le commandant du cuirassé et conduit dans ses appartements. Les fêtes et réceptions officielles ne commenceront que demain.

ARRIVÉE IMMINENTE DE NICOLAS II

Cherbourg, 30 juillet. — A dix heures, le sémaphore signal que l'escadrille impériale russe est arrivée à la hauteur du Cap Gris-Nez, entre Calais et Boulogne.

Les Socialistes et le Tsar

MEETING DE PROTESTATION A PARIS . VIOLENTS INCIDENTS A LA SORTIE

Paris, 30 juillet. — Plus de trois mille manifestants étaient réunis ce soir, au meeting organisé au Tivoli-Vaux-Hall par le Comité de soi-disant défense sociale pour protester contre la visite du Tsar à Cherbourg.

De violents discours ont été prononcés par MM. Sébastien Faure, Yvetot, de Marmande et Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'appel.

Après avoir vivement applaudi les orateurs et ponctué leurs discours de copieuses injures à l'adresse du Tsar, les socialistes ont voté un ordre du jour exprimant leur profonde haine de tous les tyrans et souhaitant qu'un accident opportun arrête la carrière sanglante de Nicolas II, pendeur de toutes les Russies.

A la sortie, des incidents qui auraient pu facilement devenir très graves, se sont produits. Une importante colonne, composée de près de deux mille manifestants, allait au chant de l'« Internationale », quittant la rue de la Douane, pour déboucher sur la place de la République et de là gagner les grands boulevards pour manifester contre la réception faite au Tsar, quand les forces policières intervinrent. Ce fut le signal d'une violente bagarre. La terrasse d'un café voisin fut envahie et saccagée par les manifestants, des tables furent renversées. Un pyrogène fut même lancé sur la police sans atteindre heureusement personne.

Des coups furent échangés entre manifestants et agents, et ceux-ci ne purent avoir le dessus et disperser les socialistes qu'au bout d'un quart d'heure environ. Vers onze heures et demie, une colonne d'une centaine de manifestants, parvenait à se reformer et allait protester sous les fenêtres du « Matin », contre l'article publié aujourd'hui dans les colonnes de ce journal par M. Doumer, et favorable à l'alliance Franco-Russe, mais il suffit cette fois de quelques agents pour disperser les socialistes et ramener le calme.

Tremblements de terre au Mexique

NOMBREUX MORTS ET BLESSES. IMPORTANTS DÉCATS

Mexico, 30 juillet. — On a ressenti ce matin, deux violentes secousses de tremblement de terre. La première à 4 heures 20, la seconde à 4 h. 25. Un grand nombre d'habitations des quartiers pauvres se sont effondrées, tuant cinq personnes et en blessant trois mortellement.

Des télégrammes reçus des différents points de la République montrent que les secousses ont été ressenties sur de très nombreux points et qu'elles ont été violentes. La ville d'Accapulco a été à moitié détruite. Il y a eu de nombreux morts et blessés. Les victimes seraient aussi nombreuses dans l'Etat de Guerrero. Quinze personnes auraient été tuées à Sant Julia. Les communications sont coupées entre le littoral occidental et l'intérieur.

GRAVES NOUVELLES D'ESPAGNE

La Situation en Catalogne serait alarmante

L'impossibilité d'envoyer des renforts au Maroc. — Les complications les plus profondes seraient à craindre

Paris, 30 juillet — Le journal l'*Information*, publie, en dernière heure, l'information suivante, que nous vous transmettons en faisant les plus expresses réserves :

« *Dans les milieux officiels français, on a reçu des renseignements tout à fait pessimistes, fort alarmants, au sujet de la situation en Espagne. D'après ces renseignements, l'Espagne, qui devait envoyer, à très bref délai, d'importants renforts au Maroc, de façon à y avoir au moins quarante mille hommes, se trouve dans la complète impossibilité de le faire, parce qu'elle a besoin de toutes ses forces militaires sur place pour maintenir l'ordre public et pour empêcher la guerre civile.*

» *La situation est telle qu'on considère qu'un changement de ministère ne suffirait pas. On craint, à Paris, des complications beaucoup plus graves.* »

Les forces révolutionnaires à Barcelone

Perpignan, 30 juillet. — L'agent consulaire de Palmas a déclaré qu'à Barcelone huit mille ouvriers armés sont prêts à sortir dans la rue et qu'ils attendent les ordres de M. Leroux, l'ancien député républicain expulsé, dont le retour en Espagne est escompté par les émeutiers.

Emeutiers incendiaires

Madrid, 30 juillet. — A Mataro, les émeutiers, après avoir incendié les postes d'octroi, mirent le feu au couvent des Salésiens. Ils molestèrent les négociants. A Sanfalio de Guixols, la mairie a été incendiée, ainsi qu'un couvent. A Palamos, dans le Bas-Empurdan, un couvent de Frères, qui était autrefois à Béziers, a été incendié. A Caloge, l'église a été également brûlée.

A Granolles, les émeutiers envahirent l'église, qu'ils saccagèrent. Ils emportèrent les statues en bois et les chaises qu'ils brûlèrent sur la place.

Graves désordres à Bilbao

Saint-Sébastien, 30 juillet. — De graves désordres se sont produits à Bilbao, où des collisions ont eu lieu entre la garde civile et des grévistes. Le mouvement semble circonscrit aux exploitations minières Gurugu et d'Ollamgan.

Le calme règne encore dans le bassin minier. La troupe garde les voies ferrées où des trains circulent lentement. Le capitaine général, commandant du corps d'armée, est arrivé sur les lieux.

Réservistes insoumis

A Figuera, sur 600 réservistes mobilisés, deux seulement se sont présentés à la caserne.

UN PRÊTRE TROUVÉ NOYÉ A PARIS

L'identité établie

Paris, 30 juillet. — Le prêtre dont le cadavre a été retrouvé dans la Seine serait le curé des Chartrettes, l'abbé Albert Rocquin, disparu il y a environ un mois. Un de ses cousins croit l'avoir reconnu. Toutefois, la cause de la mort reste toujours mystérieuse.

DANS LES MINES ANGLAISES

La grève générale conjurée

Londres, 30 juillet. — La grève générale des mineurs d'Angleterre a été conjurée ce soir, après de laborieuses négociations et après l'intervention du Board Strade.

Nouvelles Régionales

DON AU MUSÉE DE LILLE. — L'Etat vient de faire don à la ville d'une toile de M. Pharaon de Winter, « Mon Portrait ».

UN INCENDIE A SALOMÉ. — Deux maisons situées, rue du Marais, appartenant à M. Charles Leburgue, ont été la proie des flammes, jeudi, vers onze heures du soir. Le mobilier des deux ménages a été complètement détruit. On ignore la cause de cet incendie.

Nouvelles Sportives

HIPPISME

LE CONCOURS HIPPIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne-sur-Mer, 30 juillet. — (Par dépêche.) — Malgré le temps, qui ne se montre pas toujours très favorable, le concours hippique continue à avoir son habituel succès. Aujourd'hui a été couru le Prix de la Lianne, et de ses deux circonscriptions (officiers) avec un grand nombre d'engagements.

Le matin, le jury a procédé aux examens de dressage et de menage pour attelage. A une heure a eu lieu la présentation des chevaux de selle de troisième classe.